



N° 7 - 2015/RAP-COM

Nouméa, le 25 MAR. 2015

R A P P O R T
de la commission du budget, des finances et du patrimoine

La commission du budget, des finances et du patrimoine s'est réunie sous la présidence de monsieur Thierry SANTA, le **jeudi 12 mars 2015**, à **14 heures 30**, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

Rapport n° 374-2015/APS/DFI : projet de délibération portant décision modificative n°1 du budget de la province Sud pour l'exercice 2015

♦ ♦ ♦

Étaient présents : Mmes JANDOT, IEKAWE, TIEOUE ainsi que MM. SANTA, BERNUT, BLAISE, DE GRESLAN et DUNOYER.

Participaient également aux travaux de la commission : Mmes HMEUN, SANMOHAMAT et SIO-LAGADEC ainsi que MM. LECOURIEUX, METZDORF et SAKO.

L'exécutif de la province était représenté par M. MICHEL, président, et par M. MOLE, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par M. KERJOUAN, secrétaire général, ainsi que par :
M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI) ;
M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
Mme BENITO, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;
M. ARLIE, chargé d'études juridiques (DJA).

♦ ♦ ♦

Rapport n° 374-2015/APS/DFI : projet de délibération portant décision modificative n°1 du budget de la province Sud pour l'exercice 2015

PRESENTATION GENERALE

Le budget primitif pour l'exercice 2015, voté par notre assemblée en décembre dernier, présentait un équilibre général marqué par de fortes contraintes de financement largement exposées dans le cadre de l'examen de ce projet de délibération.

C'était donc un budget qui préfigurait la transition avec une décision modificative visant essentiellement à rehausser les ressources de fonctionnement pour d'une part, satisfaire l'obligation réglementaire d'autofinancement (inscription de la dotation aux amortissements) et d'autre part, corriger le volume des emprunts.

En effet, la ressource d'externe d'emprunts autorisée à hauteur de 6,6 milliards XPF au budget primitif avait vocation à pallier l'insuffisance provisoire d'autofinancement.

Comme annoncé, des actions ont donc été entreprises pour couvrir cette insuffisance de ressources. Elles visent la création de centimes additionnels au profit des provinces.

En application des nouvelles dispositions du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud va donc pouvoir percevoir en 2015 les centimes additionnels suivants :

- 20 centimes sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) ;
- 100 centimes sur le produit des jeux pratiqués par les cercles et maisons de jeux situés en province Sud.

Le présent projet de décision modificative n° 1 au budget de la province Sud a donc pour objet de proposer les inscriptions suivantes en recettes :

- 250 millions XPF au titre des centimes additionnels sur l'IRVM ;
- 2,175 milliards XPF au titre des centimes additionnels sur la taxe sur les spectacles et le produit des jeux ;
- -529 millions XPF d'ajustement des dotations globales de fonctionnement et d'équipement en provenance de la Nouvelle-Calédonie suite à la baisse du taux de la taxe sur les spectacles et sur le produit des jeux.

Pour mémoire, les 529 millions XPF sont déterminés comme suit :

		DGF		DGE		Total DG		
Dotations de la Province Sud au budget de la NC	Inscript° actuelle	51,5%	50%	30 838 866 484	4,0%	40%	1 916 201 413	32 755 067 897
	Inscript° corrigée	51,5%	50%	30 267 602 734	4,0%	40%	1 880 705 413	32 148 308 147
				-571 263 750			-35 496 000	-606 759 750
Budget de la Province Sud				30 764 632 250			1 911 588 800	32 676 221 050
Ajustement DM1				-497 029 516			-30 883 387	-527 912 903
	<i>arrondi à :</i>			-498 000 000			-31 000 000	-529 000 000

- -1,896 milliard XPF de réduction de l'enveloppe d'emprunts pour ajuster la ressource externe d'emprunts à 4,782 milliards XPF.

Au-delà de ces propositions d'inscriptions réelles, l'excédent généré en section de fonctionnement va permettre d'inscrire la dotation aux amortissements 2015 qui s'élèvent en net à 1,927 milliard XPF. C'est sur la base de ce transfert à la section d'investissement qu'il est possible d'envisager la réduction de l'emprunt.

Cette décision modificative au budget permettra ainsi de constituer une épargne brute à 4%.

Telles sont résumées les principales propositions du projet de décision modificative n° 1 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

◆ ◆ ◆

Préalablement à la discussion générale, le président de l'assemblée de province a rappelé que lors du vote du budget primitif pour l'année 2015 (BP 2015), celui-ci avait été présenté provisoirement en déséquilibre dans l'attente de la mise en œuvre du produit de la taxe sur les jeux.

À cet effet, il a signalé aux conseillers que l'objet de ce projet de délibération modificative visait à rendre le budget de la collectivité conforme aux règles budgétaires et comptables en l'équilibrant par l'intégration, en recettes, du produit de la taxe sur les jeux.

Il a conclu en précisant que, suite à l'adoption par le congrès de la délibération fixant le montant maximal des centimes provinciaux additionnels à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, la province Sud pourra disposer de nouvelles recettes, à hauteur de 180 millions de francs par mois au titre de la taxe sur les jeux.

C'est la raison pour laquelle il a souhaité soumettre, dès à présent, ce projet de texte à l'avis de la commission en vue de son adoption par l'assemblée de province dès que la délibération du congrès relative à la taxe sur les jeux sera elle-même votée.

Au cours de la discussion générale, le président de la commission a souhaité avoir des compléments d'information au sujet des inscriptions budgétaires portant sur des subventions supplémentaires allouées aux communes, afin que celles-ci puissent faire face à la baisse des dotations versées par la Nouvelle-Calédonie.

Le président de l'assemblée de province lui a indiqué, d'une part, que les inscriptions au BP 2015 pour les communes avaient été approuvées avec des montants équivalents aux années précédentes et, d'autre part, que les subventions additionnelles sollicitées allaient être octroyées conformément à l'engagement pris par la province Sud.

Il a conclu en précisant qu'il était toutefois nécessaire de procéder à quelques ajustements, notamment en raison des différentes sollicitations exprimées par les communes de l'agglomération.

Par ailleurs, le président de l'assemblée de province a, par ailleurs, confirmé au président de la commission que la présente délibération modificative permettait uniquement de rétablir les grands équilibres budgétaires et que les inscriptions de dotations pour des structures, telles que la SEM SUD FORET et la Fédération des œuvres laïques (FOL), étaient reportées à une prochaine délibération modificative ou au budget supplémentaire.

Par ailleurs, le président de l'assemblée de province a indiqué à M. BLAISE que le calcul de l'emprunt était conforme aux prévisions et que les discussions qui ont été engagées avec les organismes bancaires n'avaient pas fait apparaître de difficultés particulières.

Le directeur des finances a précisé au président de la commission qu'en matière d'amortissement, deux mouvements budgétaires étaient à constater. Il s'agit, d'une part, de l'amortissement de la valeur d'origine des biens acquis et, d'autre part, en atténuation de cette dépense d'amortissement, de la reprise des recettes ayant financé ces biens sur la même durée que l'amortissement.

Enfin, le directeur des finances a confirmé au président de la commission que s'agissant des éléments du tableau du titre 1, chapitre 2 « Les mouvements d'ordre » du rapport de présentation, l'autofinancement ne pouvait en aucun cas être négatif et que pour des questions de présentation, il était affiché en négatif.

◆ ◆ ◆

EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de délibération modificative n°1 du budget de la province pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

Section d'investissement

	DM1 2015	
	RECETTE	DEPENSE
922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-31 000 000	
TOTAL DU CHAPITRE	-31 000 000	

	DM1 2015	
	RECETTE	DEPENSE
923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	-1 896 000 000	
TOTAL DU CHAPITRE	-1 896 000 000	

	DM1 2015	
	RECETTE	DEPENSE
926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERATIONS D'ORDRE EN DEPENSES ET RECETTES)	2 327 000 000	400 000 000
TOTAL DU CHAPITRE	2 327 000 000	400 000 000

Section de fonctionnement

	DM1 2015	
	RECETTE	DEPENSE
941-AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 425 000 000	
TOTAL DU CHAPITRE	2 425 000 000	

	DM1 2015	
	RECETTE	DEPENSE
942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-498 000 000	
TOTAL DU CHAPITRE	-498 000 000	

	DM1 2015	
	RECETTE	DEPENSE
946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERATIONS D'ORDRE EN DEPENSES ET RECETTES)	400 000 000	2 327 000 000
TOTAL DU CHAPITRE	400 000 000	2 327 000 000

Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission.

Les groupes politiques Front pour l'unité et Front indépendantiste progressiste donneront leur position en séance.

♦ ♦ ♦

**Le président de la commission du budget, des
finances et du patrimoine**



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, is written over the right side of the official seal.

Thierry SANTA